

RESOLUTION
SUR LA SITUATION DES REFUGIES EN AFRIQUE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa Quarante-Deuxième Session Ordinaire, du 10 au 17 juillet 1985, à Addis-Abéba, Ethiopie;

Ayant minutieusement examiné le rapport du Secrétaire Général a.i. sur les activités du Secrétariat Général relatives aux réfugiés et le rapport d'activités de la Commission des Quinze de l'OUA sur les Réfugiés ainsi que son rapport sur les missions effectuées dans la Corne de l'Afrique;

Considérant l'accroissement dramatique du nombre des réfugiés en Afrique et la détérioration continue des conditions de vie des réfugiés exacerbés par la grave sécheresse et la famine dont sont victimes plus de la moitié des Etats Membres de l'OUA;

Considérant en outre le lourd fardeau que constitue la situation actuelle des réfugiés pour les pays d'accueil qui sont touchés par la sécheresse et la famine;

Se félicitant vivement des mesures positives prises par les Etats Membres abritant des réfugiés, le HCR et d'autres organisations internationales et agences bénévoles en vue de trouver une solution adéquate à la situation actuelle des réfugiés aggravée par la sécheresse et la famine;

Réaffirmant la nécessité d'accroître l'assistance à la fois aux pays d'asile et aux pays d'origine en vue de faciliter l'intégration et la réinsertion des réfugiés et des rapatriés :

1. PRENDRE ACTE du rapport du Secrétaire Général a.i. sur les activités du Secrétariat relatives aux réfugiés;

2. ADOPTE le rapport sur les activités de la Commission des Quinze de l'OUA sur les Réfugiés et son rapport sur les missions effectuées dans la Corne de l'Afrique (Documents CM/1306(XLII) et CM/1305 (XLII) respectivement;
3. FELICITE les Etats Membres d'avoir continué à accueillir les réfugiés et à mettre à leur disposition les facilités et services nécessaires pour leurs soins et bien-être et ce en dépit de leurs énormes difficultés économiques aggravées par la sécheresse actuelle;
4. FELICITE EN OUTRE le HCR, les autres organisations intergouvernementales, les agences bénévoles et les pays donateurs pour les mesures positives qu'ils ont prises en vue de maîtriser la situation actuelle des réfugiés;
5. LANCE UN APPEL à la Communauté Internationale pour qu'elle: accroisse son assistance aux pays d'asile afin de leur permettre de venir en aide aux réfugiés et aux pays d'origine dans la réinsertion des rapatriés volontaires;
6. LANCE EN OUTRE UN APPEL pressant à la Communauté Internationale pour qu'elle accroisse substantiellement les ressources mises à la disposition du HCR en vue de lui permettre de faire face d'une manière plus adéquate aux afflux récents de réfugiés et de rapatriés et d'intensifier les programmes conduisant à des solutions durables au problème des réfugiés et des rapatriés;
7. LANCE AUSSI UN APPEL aux pays donateurs pour qu'ils contribuent de toute urgence au Fonds pour les projets de la CIARA II en vue d'assurer la réalisation des projets qui faciliteront l'assistance aux réfugiés et aux rapatriés;

8. SE FELICITE des résultats des missions entreprises par la Commission des Quinze de l'OUA dans la Corne de l'Afrique et de l'initiative prise pour examiner les récentes implications de la sécheresse et de la famine sur le problème des réfugiés en Afrique;
9. FAIT UN APPEL aux Etats Membres de l'OUA pour qu'ils coopèrent étroitement entre eux et avec le HCR en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des réfugiés et les rapatriements volontaires;
10. DEMANDE au Secrétaire Général de suivre de près la situation actuelle des réfugiés et de présenter un rapport à la Quarante-troisième session du Conseil des Ministres.